

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 13-001702 / 72934865  
UNIVERRE PRO UVA AG, 1042 Bioley-Orjulaz  
Univerre Deco - Production Sérigraphie  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
8 H, 3 F  
15.08.2013–14.08.2016 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 13-001547 / 52291437  
Imprimerie Gasser S.A., 2400 Le Locle  
Impression offset  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
01.07.2013–30.06.2016 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 13-001403 / 71244295  
EH Batteries SA, 1400 Yverdon-les-Bains  
Installation et maintenance des batteries industrielles (p.ex. batteries de secours dans les hôpitaux et les banques)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
01.07.2013–30.06.2016 (Nouveau permis)

### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 13-001505 / 52062557  
Philip Morris Products S.A., 2000 Neuchâtel  
Services Généraux, Services Informatiques et Production.  
Horaire indispensable pour des raisons techniques  
50 H  
01.09.2013–31.08.2016 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

30 juillet 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail